Anne Vonesch ***Elevage-ethique.fr***

Informations
pour éclairer les enjeux locaux et les enjeux généraux
en lien avec la porcherie XXXXXX à YYYYYYY
qui fournit la matière première pour la saucisse de Morteau IGP
à l'occasion de la consultation publique pour agrandissement, octobre 2026

« Soyez clairvoyants, justes, courageux, ayez pitié des animaux. »

Ce qui suit n'est pas de 'l'agro-bashing', mais c'est la volonté de comprendre de quoi on parle. Cela justifie un certain effort.

Il y a **deux problèmes majeurs :**

(1) Les **émissions** et en particulier les **odeurs** de la porcherie, dont les riverains se plaignent fortement.

(2) La **détresse** des porcs, qui sont les premiers concernés et qui ne peuvent pas parler.

Ce document montre pourquoi les promesses du dossier en matière d'odeurs ne sont pas convaincantes, et pourquoi les conditions d'élevage sont dépassées et en totale inadéquation avec tout ce qu'on sait sur les besoins et le bien-être des porcs.

Tout cela justifie une opposition ferme à ce type de projet.

Il convient aussi d'**alerter les responsables et les promoteurs des signes officiels dits de qualité et de l'origine**, dont fait partie l'IGP Saucisse de Morteau, que les conditions d'élevage actuelles et prévues sont du bas de gamme inacceptable et qu'il faut soutenir une transition.

Le document nomme (3) des **alternatives** qui seraient acceptables.

Ensuite il montre en quoi (4) la **règlementation ICPE** n'a pas l'utilité qu'elle prétend avoir.

Pour défendre l'intérêt général et pour construire un système alimentaire durable, sain et éthique il faudra mobiliser d'autres leviers que la règlementation ICPE qui est faite pour faciliter les fermes-usines rejetées par les citoyens.

Cela relève de la responsabilité bien sûr des citoyens et consommateurs mais essentiellement des **acteurs politiques**, le système actuel étant verrouillé par de l'inertie, de l'indifférence, de la désinformation et des rapports de force discutables, loin de l'intérêt général. Cela pose un vrai défi à la démocratie, puisque 85 % des Français sont favorables à l'interdiction de 'l'élevage intensif'[1], et 96 % estiment l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage comme 'très important' ou 'plutôt important'[2].

Le paradigme général qui devra s'appliquer **pour faire face aux défis** est **« MOINS et MIEUX »** ce qui est parfaitement compatible et même très favorable à des **revenus agricoles décents** et à la **souveraineté alimentaire** de la France. Laisser faire « le marché » dans une course effrénée aux gros volumes et à la « compétitivité » quelles que soient les dommages environnementaux et humains, ne résout rien mais aggrave les problèmes. La planète ne peut plus assumer ce gaspillage structurel.

Notons que pour des raisons de **santé** il faudrait **consommer moins de charcuterie**[3] et ne pas dépasser 150 gr/semaine.

---

[1] Etude IFOP 2022 pour la Fondation 30 millions d'amis.

[2] L'Eurobaromètre 2023 qui constate que 84 % des Européens pensent que les animaux d'élevage devraient être mieux protégés dans leur pays, et en France 64 % jugent cela 'très important' et 32 % 'plutôt important', ce qui fait une somme de 96 % https://europa.eu/eurobarometer/api/deliverable/download/file?deliverableId=88357

[3] Plan National Nutrition Santé : se limiter à 150gr/semaine, ce qui correspond à environ 3 tranches de jambon blanc ou de jambon de volaille. Les saucisses, les lardons, le bacon, les viandes en conserve, les jambons secs et crus font partie de la charcuterie. https://agriculture.gouv.fr/consommation-de-charcuterie-les-recommandations-du-programme-national-nutrition-sante-pnns

(1) Les émissions et odeurs

La volatilisation de l'**ammoniac** à partir des déjections contribue, avec les dioxydes d'azote issus de la combustion (trafic, chauffage…) à la formation de **particules fines** qui impactent la **santé** humaine (maladies respiratoires, cardiaques, AVC…). L'ammoniac est irritant à forte concentration, d'autres molécules, notamment soufrés, véhiculent les **odeurs** à partir du lisier. Les riverains en souffrent beaucoup (voir les observations déposées).

Le dossier envisage ou promet plusieurs moyens d'action :

- La **couverture des fosses** est en effet le B A BA de la réduction des émissions d'ammoniac et d'autres odeurs. On ne peut que s'étonner que ce ne soit pas déjà fait. En 2017 c'était déjà considéré comme Meilleure Technique Disponible (MTD 16) et l'administration aurait pu l'imposer au vu des plaintes. Toutefois les riverains pensent que les odeurs proviennent essentiellement des bâtiments.
- La **vidange 'fréquente' des préfosses** est d'une certaine efficacité. Ici la promesse est de les vider **toutes les 3 semaines**.
  Il existe des systèmes très efficaces qui vident, raclent ou rincent 12 fois par jour des fonds de fosse en V.
  Les conclusions des *« Conditions Uniformes pour les règles opérationnelles d'élevage »* (UCOL 2026, voir ci-dessous) [4] définies au niveau européen cette année informent sur les émissions d'ammoniac de certains systèmes, dans le chapitre 4 (descriptions des techniques). Il est dit que pour un système à vide (vacuum system) avec enlèvement du lisier au moins 2 x/semaine, la réduction des émissions d'ammoniac serait d'au moins 25 % ; et un enlèvement au moins toutes les 2 semaines permettrait une réduction de 15 %. Supposons donc, à la louche, que ce soit **– 10 %** pour un enlèvement toutes les 3 semaines (encore faut-il que la promesse soit tenue).
- La **lisiothermie** est un système de pompe à chaleur qui vise à récupérer la chaleur du lisier a) pour économiser de l'énergie pour chauffer les bâtiments d'élevage et b) pour réduire les émissions d'ammoniac (et de méthane) du lisier. En effet, plus il fait chaud, plus l'ammoniac se volatilise.
  Selon UCOL 2026 les ailettes de refroidissement à la superficie du lisier (-45 % d'émissions d'ammoniac) sont plus efficaces que la technique prévue à Baldenheim, au fond du lisier (-20 %), et les fosses doivent être vidées fréquemment parce que la surface d'échange des tuyaux est faible. Si on ne peut pas utiliser l'eau de la nappe pour refroidir, la technique peut faire grimper la consommation d'énergie. En effet, l'abattement d'ammoniac dépendrait de la puissance de refroidissement installée (10 % par 10 W/m² installé).[5]
  Mais l'IFIP (Institut Technique du Porc) trouve que le refroidissement du lisier serait plus efficace en fond de fosse (-10°) qu'en surface. La fiche de présentation de l'IFIP affiche **une baisse des émissions d'ammoniac de 13 % pour la lisiothermie en fond de fosse et de 4 % en surface**[6], ce qui n'est pas beaucoup, et cela tranche avec les performances plus optimistes affichées au niveau européen. L'explication est celle-ci : en Europe du Nord les taux d'abattement publiés sont de 30 %, parce qu'il fait plus froid. Aussi, en période chaude le refroidissement est moins performant qu'en période froide. La baisse de la température du lisier est de l'ordre d'une dizaine de degrés en-dessous de la T° de l'ambiance en porcherie, selon IFIP. **On peut donc supposer, sans risque de se tromper, que le système, déjà peu efficace en moyenne, atteint ses limites par temps de canicule**, comme nous en connaîtrons de plus en plus.

---

[4] Les prescriptions UCOL concerneront la SCEA seulement en octobre 2030. UCOL ne change pas grand-chose par rapport aux règles actuelles mais rajoute certaines informations sur l'efficacité des techniques. https://environment.ec.europa.eu/news/new-eu-emissions-framework-poultry-pig-rearing-2026-10-08_en

[5] https://www.3tres3.com/fr/articles/reduire-emissions-en-engraissement-par-refroidissement-du-lisier_17664/

[6] https://docs.ifip.asso.fr/pro/ils/DigitalCollection/DigitalCollectionAttachmentDownloadHandler.ashx?parentDocumentId=46252&documentId=46253

- **L'augmentation du cheptel serait de + 20 %** environ, en animaux-équivalents. Donc, à la louche, les émissions augmentent d'environ 20 %, avant d'éventuelles mesures de (faible…) réduction.
- **La surface par porc en engraissement sera portée à 1m².** Nous ignorons quelle est la surface actuelle par porc. Admettons que l'augmentation serait de + 25 % si nous partons de 0,80m²/porc, la limite légale étant de seulement 0,65m² par porc jusqu'à un poids vif de 110 kg. Toutefois les éleveurs savent que la croissance est meilleure avec un peu plus de place (prenez le temps de vous représenter ce que c'est comme vie pour les porcs). Les surfaces minimales règlementaires sont définies en fonction de la performance des animaux, afin que le peu de surface n'impacte (tout juste !) pas leur gain de poids. C'est « scientifique », mais parfaitement cynique, puisqu'on ne tient pas compte de leurs besoins comportementaux et même de leur santé. Rappelez-vous : 'bougez c'est la santé'. Mais comme ils ne vivent pas longtemps…
  Or les émissions d'ammoniac sont proportionnelles à la surface de contact entre le lisier et l'air. Donc avec un caillebotis intégral où la surface de la fosse est aussi grande que la surface de la case, les émissions augmentent, si la surface d'échange augmente. C'est bien pour cette raison que le caillebotis partiel avec réduction de la fosse est une technique de réduction des émissions, très appliquée au Danemark.
  En effet, pour des raisons de bien-être animal il est ESSENTIEL d'augmenter significativement les surfaces disponibles pour les animaux. C'est d'ailleurs ce que dit l'EFSA (Autorité Européenne de la Sécurité Alimentaire). Il faut donc aménager les cases - et en plus des courettes ! - de manière à ce que les surfaces pleines restent le plus possible non souillées. Il existe de nombreux travaux et des résultats pour atteindre cet objectif, qui consistent à prendre en compte le comportement des porcs (qui est aussi influencé par la température).
  Notez que si les porcs deviennent plus lourds et dépassent 110 kg (seuil à partir duquel une surface minimale de 1m² par porc est obligatoire), et cela se fait de plus en plus, ils produisent plus de lisier que des porcs plus petits.
  Notez que **par forte canicule** il y a un problème non seulement de productivité mais de survie, et la forte densité n'arrange rien.
- Il semblerait (ce n'est pas dans le dossier) qu'il pourrait y avoir utilisation d'additifs dans le lisier pour réduire ammoniac et odeurs. De tels additifs sont en vente ; ils représentent un coût notable. Il est difficile d'avoir une quantification objective de leur efficacité ; UCOL n'en cite aucune. Il en faudrait des quantités importantes. D'autant plus si le lisier est vidé régulièrement…

En conclusion, au vu du projet on n'aperçoit pas d'où viendrait une baisse spectaculaire des émissions d'ammoniac et d'odeurs.
Par respect des riverains qui subissent régulièrement des odeurs infectes, il n'est pas raisonnable de voter en faveur d'un tel projet ou de le soutenir.
Bien au contraire, l'opposition à un tel projet est un premier pas vers le déverrouillage des solutions alternatives, plus respectueuses tant des riverains que des animaux.

(2) Le cas de la XXXXXX et l'impact sur les animaux

Que savons-nous des pratiques de la XXXXXX pour ce qui concerne les conditions de vie des animaux ?

Le dossier de consultation ne dit pas grand-chose. Il ignore les enjeux de bien-être animal.
C'est d'ailleurs **un des grands scandales** de **la règlementation ICPE : les questions de bien-être animal sont hors sujet**. La procédure d'autorisation n'a RIEN à faire de la détresse ou du bien-être des animaux ! Et il n'y a aucun autre lieu où le bien-être animal pourrait faire l'objet d'un débat sociétal et où les avis du public pourraient être entendus et pris en compte.
Les plans des bâtiments sont trop grossiers et ne dessinent pas les cases des animaux.

On apprend que tous les porcs sont et seront sur caillebotis sur fosse profonde. A l'engraissement les porcs auront **1m² par porc**. C'est la norme minimale pour des porcs qui dépassent 110kg de poids vif. Nous ignorons le poids d'abattage des porcs destinés à la saucisse de Morteaux, mais il est fort probable qu'ils dépassent 110kg.
On peut déduire avec une très forte probabilité que la **partie naissage** comporte des **cages conventionnelles** qui immobilisent les truies en **maternité**, et que l'insémination et le début de la gestation se passent aussi en cage (dite stalle individuelle), ce qui reste autorisé durant **1 mois de plus**. Dans ce cas les truies passent près de la moitié de l'année bloquées dans des cages sans pouvoir marcher ni se retourner. Pour cette raison les truies sont concernées par l'Initiative Citoyenne Européenne (1,4 millions de signatures) demandant la fin de l'ère des cages.
Les porcs ont un besoin très fort de rechercher, d'explorer, manipuler, mâchouiller, manger, des aliments ou substrats, des besoins gravement frustrés par l'alimentation industrielle (vite avalée), ce qui entraîne un stress intense et génère ou aggrave des comportements anormaux dont le cannibalisme. Vu qu'il n'est 'pas possible' dans un système caillebotis de donner des **matériaux manipulables** classés 'optimaux', on peut admettre que les porcs ont au mieux (et encore !) des matériaux manipulables classés 'suboptimaux' et 'd'intérêt mineur', comme le prévoit une interprétation officielle mais scandaleuse (faite pour contourner la loi) de l'obligation règlementaire qui, dans la formulation de la directive oblige à donner accès permanent à tous les animaux à des matériaux manipulables suffisants *« tels que la paille, le foin, la sciure de bois, le compost de champignons, la tourbe ou un mélange de ces matériaux, qui ne compromette pas la santé des animaux. »* Cette manipulation du texte est le résultat d'un lobbying intense de la filière pour le maintien du système de caillebotis intégral qui présente des inconvénients majeurs par ailleurs, et qui est un des obstacles majeurs à l'abandon (pourtant obligatoire !) de la section des queues.
En conséquence nous pouvons supposer que le gérant M. ZZZZZZ a beaucoup de mal à abandonner **la section des queues**, puisque des porcs vivant dans des conditions aussi désespérantes présentent des comportements anormaux et entre autre du 'cannibalisme' commençant par le grignotage de la queue. **Où en est-il, et comment ça se passe ?**
On apprend que les porcs font du **bruit au moment des repas**, et on peut conclure qu'au moment du repas ils sont excités à la folie, parce que c'est la seule chose qui se passe dans leur journée et qu'ils ont faim.
Rappelons que les porcs ont **un odorat très sensible** – ils peuvent trouver des truffes – et qu'ils sont donc les premiers à souffrir de l'ammoniac et des odeurs.
Nous apprenons que **l'équarrissage** passe 2 fois par semaine pour débarrasser les morts.

Comment l'élevage lutte-t-il contre la chaleur, par temps de **canicule** ?

Il semble que M. ZZZZZZ ne veut pas faire visiter sa porcherie. Sans doute sait-il pourquoi (alors qu'il sait qu'au niveau sanitaire les visites peuvent très bien se gérer avec les précautions d'usage).

Y a-t-il eu un contrôle de protection animale ? Si oui, était-il annoncé ou non ? Si oui, quels sont les résultats ?
Notez que les contrôles concernant l'environnement et la protection des animaux sont séparés et rares. Combien de porcheries ont été contrôlés dans le Grand Est pour l'un et pour l'autre, et quels sont les résultats ?

Confronter les constats scientifiques de l'EFSA avec les pratiques de la XXXXXX

L'EFSA (Autorité européenne de sécurité alimentaire) a produit un rapport sur le bien-être des porcs en 2022, en préparation d'une révision de la règlementation.
Rappelons que les recherches scientifiques sur le bien-être des porcs, les cages des truies, les surfaces, les sols, les matériaux manipulables, la section des queues, etc, durent depuis des décennies et ont produit d'innombrables publications. L'Europe a soutenu la diffusion des

connaissances. La filière porcine, les Chambres d'agriculture, l'Institut Technique des Porcs, les conseillers en élevage et les éleveurs comme M. ZZZZZZ n'ont AUCUNE excuse ; ils ne peuvent pas dire « je ne savais pas ». Hélas, la désinformation au sein de la filière est assez systématique.

L'EFSA a des preuves scientifiques. Elle n'est vraiment pas téméraire, et on peut le regretter, mais elle écrit un certain nombre de vérités, à écouter.
Selon l'EFSA **les 16 conséquences très importantes des systèmes dominants sur le bien-être** sont **la restriction de mouvement, les problèmes de repos, du stress de groupe, du stress d'isolement, du stress de séparation, l'impossibilité d'exprimer le comportement exploratoire et alimentaire, l'impossibilité d'exprimer le comportement maternel, l'impossibilité d'exprimer le comportement de téter, la faim prolongée, la soif prolongée, le stress thermique de chaleur et de froid, les désordres locomoteurs dont des boiteries, les lésions des tissus mous et de la peau, les désordres respiratoires et gastro-entériques**.
On peut conclure, sans risquer de se tromper, que **l'ensemble de ces atteintes au bien-être surviennent** à la XXXXXX, et certains à un niveau élevé, dont avec certitude la restriction de mouvement avec l'impossibilité d'exprimer les comportements exploratoires et alimentaires et les comportements maternels.

Une synthèse de l'avis de l'EFSA a été finalisée en 2024 par le Centre National de Référence pour le Bien-Etre Animal. Il présente en français et de manière facilement lisible les constats et conclusions de l'EFSA [7]. Le CNR-BEA a aussi d'autres travaux sur les porcs[8]. - Les conseillers en élevage et les éleveurs n'ont vraiment AUCUNE excuse ; ils pourraient savoir.

---

[7] **Principales conclusions du CNR BEA** https://www.cnr-bea.fr/expertise-travaux/analyse-francaise-de-lavis-efsa-sur-les-porcs/

En France, les **cochettes et les truies en zone de verraterie** sont majoritairement élevées en cage individuelle. Selon l'EFSA, ces conditions d'élevage compromettent le bien-être des individus en limitant leur possibilité de mouvement, en les empêchant de se reposer confortablement, en restreignant l'expression de leurs comportements d'investigation, en entraînant une faim prolongée, et en les exposant à un stress social. L'arrêt de la contention, une meilleure gestion de la satiété des truies et le maintien d'un sol en bon état sont les axes prioritaires à suivre pour améliorer le bien-être des cochettes et des truies en zone de verraterie dans les élevages français.
En France, les **cochettes et les truies en zone de gestation** sont majoritairement élevées en groupes en bâtiment sans accès à l'extérieur. Selon l'EFSA, ces conditions d'élevage compromettent le bien-être des individus en restreignant l'expression de leurs comportements d'investigation, en entraînant une faim prolongée, des lésions corporelles et des troubles locomoteurs, et en les exposant à un stress social. L'attribution d'enclos aux surfaces suffisantes pour permettre aux individus d'élaborer des aires fonctionnelles séparées, la mise en place de barrières de protection au sein des enclos et une meilleure gestion de la satiété des individus sont les axes prioritaires à suivre pour améliorer le bien-être des cochettes et des truies en zone de gestation dans les élevages français.
En France, les **cochettes et les truies péri-partum et allaitantes** sont majoritairement élevées en cage individuelle. Selon l'EFSA, ces conditions d'élevage compromettent le bien-être des individus en limitant leur possibilité de mouvement, en les empêchant de se reposer confortablement, en restreignant l'expression de leurs comportements maternels et d'investigation, en engendrant des lésions corporelles, et en les exposant à un stress social et thermique. Le passage à des systèmes de mise-bas en liberté et la provision de matériaux de nidification appropriés et en quantité suffisante sont les axes prioritaires à suivre pour améliorer le bien-être des cochettes et des truies péri-partum et allaitantes dans les élevages français.
En France, les **porcelets non sevrés** sont majoritairement élevés en case de maternité (avec cage pour la truie). Selon l'EFSA, ces conditions d'élevage compromettent le bien-être des individus en restreignant l'expression de leurs comportements d'investigation, en engendrant des lésions corporelles, en entraînant une faim et une soif prolongées, et en les exposant à un stress social. En partant du postulat que les porcelets non sevrés doivent à l'avenir être élevés dans des systèmes de maternité libre, les axes prioritaires à suivre pour améliorer leur bien-être dans les élevages français sont la mise en place de mesures limitant le risque d'écrasement et le sevrage à 28 jours d'âge.
En France, les **porcelets sevrés** sont majoritairement élevés en groupes en bâtiment sans accès à l'extérieur. Selon l'EFSA, ces conditions d'élevage compromettent le bien-être des individus en restreignant l'expression de leurs comportements d'investigation, en engendrant des lésions corporelles et des troubles digestifs, et en les exposant à un stress social. L'utilisation de systèmes de chauffage et de ventilation adaptés, l'adoption de bonnes pratiques de mélanges d'animaux et une meilleure valorisation de l'espace (agrandissement des enclos et approvisionnement en matériaux d'enrichissement en quantité et qualité adaptées) sont les axes prioritaires à suivre pour améliorer le bien-être des porcelets sevrés dans les élevages français.
En France, les **porcs à l'engraissement** sont majoritairement élevés en groupes en bâtiment sans accès à l'extérieur. Selon l'EFSA, ces conditions d'élevage compromettent le bien-être des individus en limitant leur possibilité de mouvement, en les

En 2020, 1,4 millions de citoyens européens ont signé l'Initiative Citoyenne Européenne pour mettre fin à l'ère des cages, dont les cages que subissent les truies en maternité et en début de gestation. Les cages sont dénoncées depuis des décennies. Les éleveurs qui s'intéressent au bien-être de leurs animaux mettent en place des maternités en liberté. Ou passent carrément en bio.
La Commission européenne s'était engagée à **réviser la législation** en vue d'éliminer progressivement les cages. Comme elle est en train de prendre des années de retard sur ses engagements, la Cours de Justice Européenne a été saisie.

M. ZZZZZZ ne souhaite pas montrer son élevage de l'intérieur.

Nous déplorons que les élevages qui fournissent le 'minerai' d'une **charcuterie sous IGP** comme la **saucisse de Morteau** approvisionnée par la XXXXXX – qui est un signe officiel dit de qualité et de l'origine – puissent être des élevages ayant **le plus bas niveau** de soi-disant 'protection' des animaux, à savoir qu'elles génèrent les 16 conséquences très importantes qui causent la détresse des animaux.

(3) Des alternatives acceptables

Les émissions du bâtiment

Des systèmes qui réduisent les émissions d'ammoniac et les odeurs des bâtiments d'élevage existent, et il y a une longue liste (récente) dans le document UCOL (2026)[9]. Les principes sont la baisse de la surface d'échange (caillebotis partiel, fosses en V…), la vidange fréquente (système à vide, raclage, rinçage), la séparation rapide des urines et fèces (l'uréase des fèces génère l'ammoniac des urines), le refroidissement, l'acidification ; tout cela avec des taux d'efficacité variables. Quant à la stratégie nutritionnelle elle vise à réduire le taux de protéines dans l'aliment pour réduire l'excrétion d'azote, l'émission d'ammoniac étant proportionnelle de la teneur d'azote (toutes choses égales par ailleurs). Or, l'alimentation biphase ou multiphase est une pratique aujourd'hui générale ; c'est l'outil ICPE (non contraignant car habituel) mis en avant en priorité.
Quant à un éventuel lavage d'air en sortie de bâtiment, il pourrait certes être efficace pour l'environnement, mais il a d'autres **inconvénients** majeurs. Il laisse les porcs et les salariés dans une ambiance avant lavage d'air, donc malsaine. Evidemment, tout dépend de l'intensité de la ventilation, et c'est un arbitrage entre coût de l'énergie, et en hiver entre coût de chauffage, productivité et qualité de l'air. D'ailleurs, les riverains signalent le bruit fort des ventilateurs qui semblent par moments travailler au maximum. Or, le lavage d'air ne fonctionne que dans des bâtiments totalement fermés. Mais un bon bâtiment sain est spacieux et ouvert vers l'air frais de l'extérieur en aménageant différentes zones fonctionnelles et climatiques. La claustration totale ne devrait plus exister.

---

empêchant de se reposer confortablement, en restreignant l'expression de leurs comportements d'investigation, en engendrant des lésions corporelles ainsi que des troubles locomoteurs et respiratoires, et en les exposant à un stress social. Une meilleure prévention des troubles sanitaires en évitant les mélanges d'individus non familiers, en maintenant un sol propre et en surveillant les signes d'apparition de maladies ainsi qu'une meilleure valorisation de l'espace sont les axes prioritaires à suivre pour améliorer le bien-être des porcs à l'engraissement dans les élevages français.
En France, les **verrats en élevage** sont majoritairement élevés en case individuelle en bâtiment sans accès à l'extérieur. Selon l'EFSA, ces conditions d'élevage compromettent le bien-être des individus en limitant leur possibilité de mouvement, en restreignant l'expression de leurs comportements d'investigation, en engendrant des lésions corporelles ainsi que des troubles locomoteurs, en entraînant une faim prolongée, et en les exposant à un stress lié à l'isolement. L'élevage des verrats de façon non totalement isolée du reste de ses congénères, le respect du calendrier vaccinal et une meilleure valorisation de l'espace sont les axes prioritaires à suivre pour améliorer le bien-être des verrats dans les élevages français.
[8] https://www.cnr-bea.fr/opinion-espece/porcs/
[9] https://environment.ec.europa.eu/publications/commission-implementing-decision-uniform-conditions-operating-rules-rearing-poultry-pigs-ucol_en

Le bien-être des animaux

Une **diversité de systèmes alternatifs** est pratiquée et développée. Le label allemand de bien-être animal stimule cette évolution, au-delà de l'agriculture biologique.
L'élevage en **plein air** dans un parcours semi-naturel est l'idéal, à certaines conditions (exigeantes). Cela n'est faisable que pour de petits nombres.
L'agriculture **biologique** est pionnière, et moteur dans la dynamique de recherche de solutions décentes et viables en bâtiments ouverts.
Une priorité et urgence est **l'abandon des cages**. C'est la première transformation que la SCEA Urban devrait entreprendre : **transformer la maternité et la verraterie** selon les connaissances les plus récentes des besoins comportementaux des porcs ; idéalement **l'allaitement en groupe**.

Pour toutes les catégories de porcs il est impératif de prévoir **une augmentation substantielle des surfaces**, à multiplier par 2 ou 3 (l'agriculture biologique se situe dans ces ordres de grandeur) et **des zones fonctionnelles**, en zone de **repos**, zone d'**activité** et zone à **déjections**. Une partie doit être munie de litière. Des matériaux manipulatoires supplémentaires sont souhaitables (p ex foin de récolte très tardive, tiges de maïs, luzerne…).

Parmi les élevages visités lors des discussions pour UCOL, l'Allemagne a fait visiter **un système nommé « différentes zones fonctionnelles » qui combine très haute performance environnementale (- 75 % d'émissions) avec un très haut niveau de bien-être animal**. Ce système combine une séparation immédiate des urines et fèces avec une vidange très fréquente et une faible surface d'échange entre lisier et air, et avec un aménagement qui assure des surfaces pour l'essentiel propres et donc peu émettrices[10], basé sur le comportement d'excrétion des porcs.
Des exemples de bâtiments ouverts, qui seraient un progrès significatif, sont les PigPort d'outre-Rhin, qui proposent différents niveaux.

Des coûts et des aides

Pour ce qui concerne la XXXXXX à YYYYYY, un premier constat est que **l'équilibre financier**, suite aux investissements prévus, est **très fragile** et dépend de prix convenables tant pour les porcs que pour l'aliment, or ces prix sont très aléatoires. Le projet ressemble à une fuite en avant par la production de masse. Or, on se souvient des aides distribuées par la Région aux éleveurs de porc 'en difficulté'…

Quant aux **investissements**, **la Région Grand Est** a un gros budget d'**aides aux bâtiments d'élevage**, avec son **programme « Ambition Elevage »[11] qui déclare comme objectif un élevage compétitif et durable.** Cette aide – si ambition il y a - ne devrait pas aller aux « fermes-usines ». Or, **une ferme-usine caractéristique** (SCEA de la Buissonnière à Dampierre) fait partie des fermes de démonstration, sans la moindre précision sur le bien-être animal. Comment est traitée cette question dans le projet?
Un élément très inquiétant au niveau de la Région est la présence, année après année, dans la liste des dépenses éligibles aux aides, des **cages de maternité** (truies), alors que l'Initiative Citoyenne Européenne pour mettre fin aux cages a rassemblé 1,4 millions de signatures, que la Commission européenne s'est engagée dans ce sens, que certains Etats membres avancent dans la sortie des cages, et que de plus en plus d'éleveurs conscients des enjeux adoptent les maternités-liberté. **Comment imaginer que 'Ambition Eleveurs' réconcilie élevage et société s'il n'est même pas possible de prendre en compte l''innovation' de renoncer aux cages ?**
Il convient donc de s'assurer qu'un projet sans ambition comme celui de la XXXXXX ne soit pas soutenu, sauf à modifier le projet en profondeur selon les orientations décrites ci-dessus. **Les critères**

[10] Images https://www.fokus-tierwohl.de/de/schwein.
[11] https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2026/01/aap-pae-investissements-2026-version-1-du-16-decembre-2025.pdf

de sélection pour les aides citent le bien-être animal, mais celui-ci n'a en réalité que **très peu de poids** dans le tableau des critères de sélection, et par ailleurs ce critère reste totalement **vague et indéfini**. Il est parfaitement possible d'atteindre le minimum exigé de 20 points avec un projet qui ne tient aucun compte du bien-être animal (ni d'ailleurs des émissions)**. Il est vraiment nécessaire** que les travaux de la Région en matière d' « Ambition Elevage » sortent des réunions très confidentielles entre services et Chambre d'agriculture, pour **associer aussi des ONG compétentes en bien-être animal** à l'élaboration de leurs orientations et programmes, afin de **donner du sens à l'objectif « durable »** et afin d'augmenter **l'acceptabilité des filières animales** auprès de la société.

(4) La règlementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) au service des fermes-usines

Les défaillances règlementaires sous-tendent les situations déplorables dans les fermes-usines et en sont responsables. Il faut arrêter d'être naïfs et crédules quant aux objectifs affichés.

La directive IED (Emissions industrielles) encadre les ICPE. Elle vise à réduire et à contrôler les émissions industrielles pour **protéger la santé et l'environnement des Européens**. Elle inclut les élevages industriels. Une autre directive porte sur l'évaluation environnementale[12], elle inclut aussi les élevages industriels mais à des seuils plus élevés. La IED vient d'être révisée (IED 2.0 en 2024), elle a baissé ses seuils pour inclure plus de fermes, mais simplifie l'installation et l'agrandissement des fermes-usines en remplaçant pour une grande partie la procédure d'autorisation par une procédure d'enregistrement selon un arrêté standard (qui reste à élaborer) au niveau national.

Une remarque importante : les critiques qui suivent concernent uniquement le volet élevage. Il n'est pas question de nier l'importance et l'utilité de l'IED pour les autres industries concernées. Le fait est que l'élevage c'est du vivant, c'est du vivant dans de vastes écosystèmes, et c'est du vivant doté de sensibilité, il n'est pour cette raison pas pertinent de traiter le vivant avec des méthodes adaptées à des process physico-chimiques. Avec l'IED la protection de l'environnement est de facto instrumentalisée dans une dérive de déshumanisation. Il serait bien sûr possible d'aborder les problèmes différemment, c'est ce qui vient d'être proposé sous (3).

Qu'est-ce que tout cela implique, concrètement, pour les élevages concernés ?

L'IED oblige les élevages concernés à appliquer des **« Meilleures Techniques Disponibles » (MTD)** pour l'environnement, techniques listées dans les conclusions du BREF [13] (2017). Or, ces MTD sont présentées sous forme d'un menu au choix, et il y a moyen de choisir les moins contraignantes et les moins coûteuses. L'IED n'a pas sorti la Bretagne des nitrates et des algues vertes, loin de là.

En 2026 les conclusions dites MTD ont été révisées et renommées par une liste révisée de définitions similaires appelées UCOL[14] (Conditions opérationnelles uniformes pour l'élevage), qui seront applicables (selon la taille des élevages) seulement en 2030 (pour les plus grands dont fait partie la SCEA Urban) et 2032.

Comme les MTD, UCOL traite différents domaines : nutrition, bâtiment d'élevage, stockage et épandage des déjections, eau, énergie, odeurs, poussières, et en priorité les émissions d'ammoniac.

Les **quelques avancées significatives de la méthode UCOL** portent sur

- l'exigence d'une **transparence** sur les techniques employées et sur leur efficacité. Et ce n'est pas rien. Ces pourcentages de réduction des émissions peuvent nous éclairer dès maintenant sur les différentes techniques, même si les UCOL ne seront applicables qu'en 2030.

[12] Directive 2011/92/UE et Directive 214/52/UE

[13] BREF = Best Reference https://bureau-industrial-transformation.jrc.ec.europa.eu/reference/intensive-rearing-poultry-or-pigs-0

[14] https://environment.ec.europa.eu/news/new-eu-emissions-framework-poultry-pig-rearing-2026-10-08_en

- la **reconnaissance de certains 'systèmes bien-être'** pour les porcs (mais pas pour les volailles), et notamment pour les porcs un système avec différentes zones fonctionnelles qui réduit les émissions d'au moins 75 %.

Pour tout le reste, la démarche et les exigences sont largement les mêmes qu'en 2017 (quelques nouveautés techniques, un petit resserrement des émissions maximales des porcs engraissés).

Cette règlementation sert en priorité à <u>autoriser</u> l'installation et l'agrandissement des fermes-usines, et surtout pas à les empêcher ou à les freiner. Comment ? Et pourquoi est-ce si grave ?

➔ L'IED cible les **émissions d'ammoniac** dangereuses pour la santé (particules fines) et pour l'environnement (acidification, eutrophisation, et GES secondaires). Elle prescrit des valeurs d'émission maximales (à ne pas dépasser) par animal. Où est le problème ?
L'IED et les ICPE s'intéressent toujours aux émissions par animal, mais jamais à la somme des animaux dans la ferme et/ou dans le territoire. Or ce sont la somme et la densité territoriale qui créent les impacts. C'est comme pour les voitures : si on réduit la pollution par voiture mais qu'en même temps on a toujours plus de voitures qui roulent toujours plus de km, on n'aura rien gagné. Quant aux élevages, cela signifie qu'on ne touche pas aux fortes concentrations d'élevages, p ex en Bretagne, et on laisse même s'aggraver l'excédent structurel par de nouveaux élevages. La procédure ICPE ne change rien aux algues vertes. Cette approche reproduit d'ailleurs certaines défaillances de la méthode ACV (Analyse de Cycle de Vie) par kg de produit, qui peut favoriser des systèmes très intensifs tout en ignorant l'impact global du système.

➔ Il faut savoir que les émissions d'ammoniac des fermes sont évaluées selon des **facteurs d'émission par place d'animal et par an,** multipliés par le nombre d'animaux. Donc tout dépend des facteurs d'émission, compliqués à mesurer et difficiles voire impossibles à comparer. Ce ne sont que des moyennes, qui sont adoptées par les Etats membres, et cela pour un nombre limité et incomplet de techniques, et dont les choix ne sont pas forcément neutres. Donc, quand on parle d'émissions, on ne traite pas de la réalité concrète d'une ferme, mais de la multiplication d'un facteur d'émission qui vaut ce qu'il vaut, avec le nombre d'animaux présents.

➔ Les **émissions maximales tolérées pour l'ammoniac** s'orientent d'après ce qui est 'faisable' donc selon ce qui se fait. Les fermes existantes bénéficient de largesses, ainsi que les diverses fermes dites 'spécifiques' de porcs, en faisant l'amalgame entre le pire standard et des systèmes 'bien-être'. Les porcs lourds dans les pires systèmes industriels bénéficient aussi de largesses.

➔ Pour limiter les émissions d'ammoniac, priorité est donnée à la **stratégie nutritionnelle** qui vise à réduire autant que possible les protéines dans l'aliment afin de réduire l'excrétion d'azote et ainsi réduire la volatilisation d'ammoniac. **Mais l'ICPE ne s'intéresse pas du tout aux impacts des aliments, de leur culture et de leur fabrication**, sur le climat et la biodiversité. Pourtant, le problème se pose : le soja cause de la déforestation, la fabrication des acides aminés de synthèse génère des gaz à effet de serre, les cultures reçoivent des pesticides, la biodiversité recule… Les rotations des cultures, l'agroécologie, sont ignorés.

➔ **Le périmètre de l'ICPE est très restreint**. C'est le périmètre de la ferme. Les effluents qui sortent de la ferme pour être épandus ailleurs, ne sont plus concernés. La qualité de l'eau dans le territoire, l'existence d'autres fermes-usines à proximité… tout cela est hors sujet.

➔ **MTD et UCOL refusent de reconnaître la baisse du cheptel comme un moyen de réduire les émissions**. C'est malhonnête et partial, car il s'agit du moyen le plus efficace, qui a le plus de co-bénéfices. En effet, certains élevages prennent une orientation 'bien-être' et s'engagent dans une production qui valorise le bien-être des animaux, avec moins d'animaux.

➔ La règlementation ICPE est incapable de reconnaître **le facteur humain** dans le bon fonctionnement d'un système (p ex litière suffisante et sèche…).

➔ La règlementation ICPE **se désintéresse totalement** de ce qui serait **un système alimentaire sain et durable** qui devra forcément réduire la production et consommation de protéines animales, c'est un consensus scientifiques. Il est totalement irresponsable et dévastateur d'appuyer des stratégies politiques sur une extrapolation des tendances actuelles du marché mondial.

Bref, les MTD et UCOL sont hors sol.

Quant au bien-être animal, il est hors sujet en procédure ICPE. Il n'y a aucun lieu où le public puisse s'exprimer et obtenir un débat sur les conditions d'élevage imposées aux animaux. Il s'agit bien d'un déni de démocratie, alors que les sondages sont très clairs quant aux attentes des Français.

La Commission européenne écrit[15]: *« UCOL réduit les émissions en posant des exigences pour les émissions d'ammoniac dans l'air et pour l'excrétion d'azote et de phosphore des animaux, afin d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement globalement. »*
Cette affirmation trompe le lecteur. L'Europe donne en effet la priorité à la réduction de l'azote et de phosphore dans les aliments et les excrétions des animaux[16], ce qui est la manière la plus simple de réduire les émissions, sans intervenir sur le bâtiment, et surtout, l'alimentation biphase ou multiphase se fait de toute façon et n'assure en rien un niveau élevé de protection de la santé et de l'environnement. Aussi, les fermes existantes ne doivent et ne devront pas en faire plus, et les nouvelles (porcs) doivent rajouter une autre technique sans préciser le degré d'efficacité exigé.

Au vu du grand flou brassé par l'usine à gaz ICPE, il n'est pas vraiment surprenant que **l'évaluation des émissions manque de transparence.** La loi prescrit des limites par animal aux émissions d'ammoniac pour les fermes sous IED. Il doit donc y avoir **un calcul[17] qui détermine <u>l'émission par animal</u>** en fonction du système et des mesures mises en place pour réduire les émissions.
Il n'est pas normal que cette approche, qui est pourtant centrale à la problématique des émissions des élevages, ne soit pas rendue transparente au public dans les dossiers d'enregistrement.
<u>L'émission globale d'ammoniac</u> de la ferme est déclarée et publiée uniquement si >10 t/an.

La méthode ICPE participe à étouffer tout discours qui demande la réduction des cheptels.
Pourtant la réduction des cheptels est **le seul moyen qui est efficace sur TOUS les problèmes posés par l'élevage de masse** : gaz à effets de serre, pollutions azotées, pesticides et engrais minéraux pour la production d'aliment, utilisation des terres, dépendance des importations, impacts du commerce, impacts des industries de transformation, détresse animale, certaines pathologies humaines, et manque de reconnaissance pour ce qui DEVRAIT être le métier d'éleveur, loin de l'élevage de masse.
Seule la réduction des cheptels permettrait de respecter les limites planétaires. La réduction des cheptels est indispensable pour construire un système alimentaire durable, sain et éthique[18].

Il a été calculé que **la Ferme France** peut nourrir en protéines animales 162 millions de personnes[19]. La 'souveraineté alimentaire' n'a pas besoin de nouvelles fermes-usines, bien au contraire ! Elle devrait se débarrasser des importations diverses qui contribuent au gaspillage de protéines animales.

Sur le fond, il faudrait non seulement une baisse significative des cheptels, mais **aussi une meilleure répartition de l'élevage dans le pays**, pour bien profiter des nutriments contenus dans les déjections (en zones céréalières…). Il y a aujourd'hui un **problème majeur avec l'engrais minéral azoté** : sa fabrication génère des gaz à effet de serre, il est cher, il doit être importé. Quant à l'engrais phosphaté il est importé et riche en **cadmium**, responsable de l'augmentation de cancers, notamment du pancréas. Et la méthode ICPE ne trouve rien de mieux à faire que d'ériger en PREMIER et souvent SEUL moyen de 'protéger la santé et l'environnement' qu'il y ait le moins possible d'azote et de phosphore dans l'engrais organique… cette **absurdité apparente** pose des **questions ouvertes** et mérite des réponses sérieuses et approfondies. Cela profite à qui ? Y a-t-il une alternative équilibrée ? Que donnerait l'hypothèse d'une forte réduction des cheptels, mieux répartis dans le pays, avec une souveraineté agroécologique intégrant des légumineuses dans des rotations longues, dans la vieille logique « on mange ce qu'il y a » selon des priorités agronomiques et saines ?

---

[15] https://environment.ec.europa.eu/news/new-eu-emissions-framework-poultry-pig-rearing-2026-10-08_en
[16] La volatilisation de l'ammoniac est proportionnelle à la quantité excrétée, toutes choses égales par ailleurs.
[17] https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/documents/GuideUtilisateurIEDPorcins.pdf
[18] voir Solagro Afterres 2050 ; EAT Lancet ; European Nitrogen Assessment ;
Michel Duru et al : Scénarios de systèmes alimentaire à l'horizon 2050 au niveau européen et français : quels éclairages pour les politiques publiques ? 2021
[19] MAELE Fiche 11 : Chiffres-clés sur la concurrence entre alimentation animale et alimentation humaine, p.15